

## **Direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental (DG ENEST)**

Publication d'un avis de vacance pour un poste de conseiller pour la connectivité

(Agent temporaire – grade AD13)

[Article 2, point b), du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne]

COM/2026/10487

### **Présentation**

La Commission européenne organise la présente procédure de sélection en vue du recrutement éventuel d'un agent temporaire pour pourvoir le poste de conseiller pour la connectivité au sein de la direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental (DG ENEST).

La DG ENEST dirige les politiques de voisinage et d'élargissement de l'UE et travaille en étroite collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les directions générales concernées et les institutions financières internationales. En mettant en œuvre des initiatives de financement dans le voisinage oriental de l'Europe, la DG ENEST soutient les réformes et la consolidation démocratique et renforce la prospérité, la stabilité et la sécurité à travers l'Europe. Dans le domaine de l'élargissement, la DG ENEST aide les pays désireux d'adhérer à l'Union européenne à satisfaire aux critères définis par le traité sur l'Union européenne et le Conseil européen. Elle gère les relations bilatérales de l'Union avec les pays candidats et candidats potentiels sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, anticipant les réformes sur l'état de droit, la gouvernance économique et la réforme de l'administration publique. Nos efforts sont au cœur de l'actualité politique au sein de la Commission, en Europe et au niveau international, et ils ont trouvé leur place parmi les priorités politiques de la nouvelle Commission en raison de l'évolution du contexte géopolitique et géoéconomique.

La mission de la direction ENEST.C «Voisinage oriental et Turquie» est de contribuer à la mise en œuvre des cadres de coopération de l'UE dans le voisinage oriental, par la conception de l'aide et la mobilisation des instruments et des ressources de la Commission, notamment afin de promouvoir les valeurs et les politiques de l'UE dans cette région. Elle aide les pays dans la perspective de leur adhésion à l'UE et contribue à développer les relations privilégiées que l'UE entretient avec les pays de son voisinage oriental, en vue d'améliorer les conditions d'un développement économique, social et environnemental durable et de promouvoir la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, la direction supervise et oriente la mise en œuvre de l'aide financière par les délégations de l'UE dans le cadre de la gestion décentralisée et met en œuvre des programmes multinationaux ou régionaux. La direction joue un rôle clé dans la coordination et la mise en œuvre du programme de connectivité.

## **Poste proposé**

Nous proposons un poste intéressant et stimulant de conseiller pour la connectivité auprès du directeur ENEST C. Il s'agit de soutenir le directeur dans les tâches suivantes:

- Fournir des orientations stratégiques dans des domaines clés relevant de la compétence de la direction.
- Assurer la cohérence entre les initiatives et les instruments politiques.
- Soutenir un dialogue à haut niveau avec les acteurs institutionnels et externes.
- Coordonner et soutenir les travaux du secrétariat de la plateforme du programme de connectivité et contribuer aux objectifs de coopération et de coordination régionales dans le cadre du programme de connectivité.

### ***Conseils en matière de stratégie***

- Fournir des conseils sur l'évolution des politiques liées à la connectivité et à la coopération régionale.
- Contribuer à la définition des orientations et priorités stratégiques de la direction.
- Assurer la cohérence entre les objectifs stratégiques, l'évolution de la réglementation et les outils de mise en œuvre.

### ***Coordination et pilotage des politiques***

- Soutenir la coordination des initiatives transversales au sein de la direction et dans l'ensemble de la DG ENEST.
- Contribuer à l'alignement des activités liées aux politiques, à la programmation et aux investissements.
- Contribuer aux processus de planification stratégique et de coordination interne.

### ***Dialogue à haut niveau avec les acteurs concernés***

- Soutenir l'interaction du directeur avec les institutions de l'UE, les autorités des pays partenaires, les organisations internationales et les institutions financières.
- Faciliter le dialogue multipartite; organiser et diriger des consultations régulières, des groupes de travail et des réunions à haut niveau avec les pays partenaires, les États membres de l'UE, les institutions financières internationales (IFI), les acteurs du secteur privé et les autres parties concernées.
- Préparer des réunions et des événements à haut niveau et y contribuer.

### ***Notes d'information et communication stratégique***

- Servir de principal point de contact entre la plateforme du programme de connectivité, les institutions de l'UE et les acteurs régionaux, afin de rationaliser la communication et de supprimer les goulets d'étranglement.
- Contribuer à l'élaboration des principaux documents stratégiques et rapports.
- Soutenir la communication globale et le positionnement des priorités de la direction C.

## **Profil recherché (critères de sélection)**

Les candidats doivent posséder les qualités et compétences suivantes:

### **Qualités personnelles**

- D'excellentes capacités relationnelles et de communication (tant à l'oral qu'à l'écrit) permettant de communiquer efficacement et avec aisance avec les acteurs internes et externes.
- La capacité à représenter efficacement la Commission dans les enceintes extérieures, y compris les réunions internationales, conférences et autres manifestations publiques.
- De solides compétences conceptuelles et stratégiques et la capacité d'anticiper et d'interpréter des situations complexes, ainsi qu'une aptitude à faire preuve de discernement politique.

### **Compétences spécifiques:**

- Une très bonne connaissance du règlement financier de l'UE et des procédures de gestion financière et de passation de marchés dans les institutions de l'UE.
- Une excellente connaissance des procédures de la Commission et des questions institutionnelles, et une bonne compréhension de l'environnement politique eu égard au programme de connectivité de l'UE ainsi que du contexte de l'élargissement et de la politique de voisinage oriental, acquise dans le cadre de fonctions consultatives à haut niveau.
- Une expérience dans le domaine des relations internes, interinstitutionnelles et extérieures.
- Une très bonne connaissance des structures de gouvernance de la Commission, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la politique numérique, et notamment des politiques de l'UE en matière de transports et de RTE-T.
- Une très bonne compréhension des priorités politiques de la Commission et des politiques de la DG ENEST, notamment en ce qui concerne la connectivité.

### **Compétences de conseil**

- Une expérience de l'analyse et de la mise en œuvre de politiques extérieures efficaces et efficaces, et une expérience du travail sur des questions politiquement sensibles.
- La capacité de penser de manière créative, de définir des stratégies et de les traduire en solutions concrètes et réalistes.
- L'aptitude à présenter des questions techniques complexes de manière convaincante aux acteurs internes et externes.
- Une capacité de coordination, de négociation et de représentation, y compris au niveau international et dans des contextes multilatéraux.
- Une solide expérience du dialogue avec les acteurs de la connectivité, en particulier dans le domaine des transports, y compris des interactions au niveau ministériel ou à des niveaux similaires au sein d'organisations internationales et d'institutions financières, avec un bilan remarquable en ce qui concerne l'exécution d'accords internationaux et l'élaboration de stratégies multilatérales.
- La capacité à créer et entretenir des réseaux avec des acteurs internes et externes, ainsi qu'à soutenir et coordonner des structures organisationnelles complexes, comparables à celles du secrétariat d'un organisme international.

## Conditions essentielles (critères d'admission)

Les candidats doivent remplir les conditions fixées à l'article 12 du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne<sup>1</sup>.

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisfont aux critères formels suivants:

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
  - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins quatre ans;
  - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins une année, si la durée normale desdites études est de trois ans ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).

Seuls les diplômes des États membres de l'Union européenne ou ayant fait l'objet d'une équivalence délivrée par les autorités d'un de ces États membres sont pris en considération.

- Expérience professionnelle: à la date limite d'introduction des candidatures fixée par le présent avis, les candidats doivent démontrer qu'ils disposent, outre les qualifications requises ci-dessus, d'un minimum de 15 années d'expérience professionnelle, acquise après l'obtention du diplôme requis pour l'accès à la procédure de sélection<sup>2</sup>.
- Langues: en application de l'article 12, paragraphe 2, point e), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, les candidats doivent posséder une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union<sup>3</sup> et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union.
- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les agents temporaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans (voir article 47 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140501>

<sup>2</sup> L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel feront l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

<sup>3</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FR>

<sup>4</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

## **Procédure de sélection**

La sélection sera effectuée conformément aux procédures de sélection de la Commission européenne [décision C(2016) 3214 de la Commission du 7 juin 2016 relative à la fonction de conseiller]<sup>5</sup>, applicables en vertu de l'article 15, paragraphe 3, de la décision C(2025) 4716 de la Commission du 16 juillet 2025 portant dispositions générales d'exécution relatives à l'engagement et à l'emploi des agents temporaires<sup>6</sup>.

Parallèlement à la présente publication externe, cette fonction est également publiée par la Commission européenne en interne, en vertu de l'article 29, paragraphe 1, points a) i) et iii), du statut, ainsi qu'au niveau interinstitutionnel, en vertu de l'article 29, paragraphe 1, point b), du statut.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission et des autres institutions sont prioritaires<sup>7</sup>. Conformément à l'article 14 de la décision C(2025) 4716 de la Commission, un agent temporaire ne sera engagé que si aucun candidat approprié de la Commission ou d'une autre institution n'est identifié.

La procédure se déroulera en deux phases distinctes successives:

### **1. Présélection**

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection.

Le jury de présélection est composé conformément à la décision de la Commission du 7 juin 2016 relative à la fonction de conseiller [C(2016) 3214].

Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine les candidats qui correspondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

Afin de permettre au comité de présélection de prendre une décision sur l'admission des candidatures, **les candidats sont invités à indiquer clairement dans leur CV:**

- pour les études: la date de début et de fin, la durée normale du cycle complet et l'intitulé exact du diplôme obtenu;
- pour l'expérience professionnelle: la date de début et de fin de chaque expérience et la nature exacte des fonctions exercées, ainsi que des précisions sur les effectifs et sur les montants budgétaires qui ont été administrés.

### **2. Sélection**

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats pour un nouvel entretien final avec le directeur général/la directrice générale et le rapporteur désigné pour la procédure de sélection, afin que ces candidats soient évalués et comparés de manière objective et impartiale sur la base de leurs qualifications, de leur expérience professionnelle et de leurs connaissances linguistiques, comme indiqué dans le présent avis. Le rapporteur garantit la transparence et la régularité des étapes tout au long de la procédure.

---

<sup>5</sup> [https://commission.europa.eu/document/download/eb910150-1a86-4e35-9adc-06a193f7d83b\\_en?filename=C\\_2016\\_3214\\_F1\\_COMMISSION\\_DECISION\\_EN\\_V3\\_P1\\_846272.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/eb910150-1a86-4e35-9adc-06a193f7d83b_en?filename=C_2016_3214_F1_COMMISSION_DECISION_EN_V3_P1_846272.pdf)

<sup>6</sup> [https://commission.europa.eu/document/download/a0c42654-bd5d-4fa6-8fba-613603da63f5\\_fr?filename=commission-decision-temporary-agents-c-2025-4716-fr.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/a0c42654-bd5d-4fa6-8fba-613603da63f5_fr?filename=commission-decision-temporary-agents-c-2025-4716-fr.pdf)

<sup>7</sup> Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions doivent utiliser les canaux standard (Sysper ou portail interinstitutionnel des postes vacants).

Sur la base des résultats de l'entretien, le directeur général/la directrice générale prend la décision finale de nomination.

### **Documents justificatifs**

Les candidats peuvent être invités à fournir, à tout moment de la procédure, les pièces justificatives suivantes étayant les informations figurant dans leur CV et leur lettre de motivation:

- une copie d'un document prouvant la citoyenneté (carte d'identité ou passeport);
- une copie du ou des diplômes ou certificats correspondant au niveau d'études requis;
- des attestations d'emploi prouvant la durée de l'expérience professionnelle.

Ces documents doivent indiquer clairement les dates de début et de fin et la continuité de chaque expérience professionnelle à prendre en compte pour la présente sélection. À cet effet, les candidats joindront des attestations de leurs anciens employeurs et de leur employeur actuel. Si ces attestations ne peuvent être fournies, une copie des documents suivants, par exemple, sera admise: contrats d'emploi accompagnés de la première et de la dernière fiches de salaire, ainsi que la dernière fiche mensuelle de salaire de chaque année intermédiaire pour les contrats d'une durée supérieure à un an, lettres ou actes officiels de nomination accompagnés de la dernière fiche de salaire, livrets de travail et attestations fiscales.

Les candidats qui ne fournissent pas ces documents dans le délai indiqué dans la demande peuvent se voir exclus de la sélection.

Les candidats convoqués à l'entretien final seront tenus de présenter une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

### **Nomination**

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e).]

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par

l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

### **Égalité des chances**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> *quinquies* du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

### **Conditions d'emploi**

Le/la candidat(e) retenu(e) pourra se voir proposer un contrat d'agent temporaire au titre de l'article 2, point b), du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne, conformément à la décision C(2025) 4716 de la Commission du 16 juillet 2025 portant dispositions générales d'exécution relatives à l'engagement et à l'emploi des agents temporaires.

La durée du contrat initial sera de quatre ans, avec la possibilité d'une reconduction de deux ans au maximum.

La durée maximale du contrat tiendra également compte des dispositions applicables de la décision C(2004) 1597/6 de la Commission du 28 avril 2004 relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent (sept ans sur une période de douze ans), telle que modifiée.

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant qu'agent temporaire au grade AD13 et sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle antérieure.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

**LIEU D'AFFECTATION: Bruxelles**

**NIVEAU: AD13**

### **Indépendance et déclaration d'intérêts**

Avant sa prise de fonctions, le/la candidat(e) retenu(e) sera tenu(e) de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

### **Informations importantes pour les candidats**

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

### **Protection des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil<sup>8</sup>. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

## Procédure de candidature

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle et les capacités linguistiques requises. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de déposer votre candidature, vous devez vous inscrire par internet sur le site web suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://europa.eu/!NCKMBd>

Vous devez disposer d'une adresse électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez:

- a) fournir un **curriculum vitae (CV)** au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass<sup>9</sup>;
- b) rédiger en ligne une **lettre de motivation** (8 000 caractères au maximum).

Votre curriculum vitae et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

**Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées.** Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à:

[HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu](mailto:HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu)

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer

---

<sup>8</sup> Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

<sup>9</sup> Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante: <https://europa.eu/europass/fr/create-europass-cv>.

intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

### **Date limite de dépôt des candidatures**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 juillet 2026 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription ne sera plus possible après cette date.